



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
LIMITÉE

ICCD/COP(6)/L.25
4 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES

Sixième session

La Havane, 25 août-5 septembre 2003

Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties

Projet de décision présenté par le Président de la Conférence des Parties
à sa sixième session

La Conférence des Parties,

Rappelant le paragraphe 4 de l'article 22 de la Convention,

Rappelant aussi sa décision 1/COP.2 sur les sessions ordinaires de la Conférence des Parties,

Rappelant en outre la résolution 40/243 de l'Assemblée générale des Nations Unies, du 18 décembre 1985,

1. *Décide* que la septième session de la Conférence des Parties se tiendra à Bonn (Allemagne), siège du secrétariat de la Convention, du 17 au 28 octobre 2005, au cas où aucune Partie n'offrirait d'accueillir cette session et de prendre à sa charge les dépenses supplémentaires correspondantes;

2. *Invite* le Secrétaire exécutif à répondre favorablement, avant le 15 janvier 2005, en consultation avec le Bureau de la Conférence, à toute offre d'une Partie d'accueillir la septième session;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour préparer la septième session de la Conférence des Parties.

GE.03-70585 (F) 050903 050903